



SAINT LAURENT SUR SEVRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 1^{er} juillet 2024

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le
ID : 085-218502383-20240701-20240701DEL30-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....25 juin 2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 20 Procurations : 3 Excusé : 1 Absent : 1 Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : CREPIN Cédric, Conseiller ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseiller GIRARDEAU Nadia, Adjoint ayant donné procuration à JADEAU Valérie, Adjoint HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, Adjoint

Absent excusé : GUIMBRETIERE Sylvain

Absent : VALTAT Karine

30-2024 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 ASSOCIATION « LA MALAURENTAISE »

Il est rappelé qu'une subvention de 4 970 € a été accordée à l'école de musique « La Malaurentaise » pour 35 enfants St Laurentais ce qui représente une subvention de 142 € par jeune pour la musique.

Afin de s'aligner sur le même calcul que la commune de Saint Malo du Bois qui verse 155 € par jeune soit 13 € de plus, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 455 € à l'association (35 enfants x 13 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 17-2024 du 26 mars 2024 approuvant le versement des subventions 2024 aux associations ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

→ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 455 € à l'association « la Malaurentaise » pour l'année 2024.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 07/07/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance

NADIA CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 06/07/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 12/07/2024

Séance du Lundi 1^{er} juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....25 juin 2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 20 Procurations : 3 Excusé : 1 Absent : 1 Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENOU Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : CREPIN Cédric, Conseiller ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseiller GIRARDEAU Nadia, Adjoint ayant donné procuration à JADEAU Valérie, Adjoint HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, Adjoint

Absent excusé : GUIMBRETIERE Sylvain

Absent : VALTAT Karine

31-2024 TARIFICATION SEJOUR D'ETE 2024 – SERVICE JEUNESSE « LE STUDIO 1020 »

Chaque année les jeunes réalisent des actions d'autofinancement afin de pouvoir diminuer le coût de leur séjour d'été.

Pour cette année, deux séjours sont proposés :

- Du 01/07 au 05/07/2024 – séjour 6^e/5^e à Moutiers-Les-Mauxfaits – 24 places
- Du 19/08 au 23/08/2024 – séjour 4^e/3^e à La Tranche sur Mer – 24 places

Après réduction de 25€/jeune, la tarification des séjours sera appliquée de la façon suivante :

Mini-séjours Jeunesse 2024	Valeur de QF CAF / MSA						
	1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	100,00 €	112,50 €	125,00 €	137,50 €	150,00 €	156,25 €	162,50 €
Autres Communes	112,50 €	125,00 €	137,50 €	150,00 €	162,50 €	168,75 €	175,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **APPROUVE** la tarification du séjour d'été 2024 tels que présentée ci-dessus.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Couderc
Date de signature : 07/07/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 06/07/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



SAINT LAURENT SUR SEVRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/07/2024
Reçu en préfecture le 07/07/2024
Publié le
ID : 085-218502383-20240701-2040701DEL32-DE

Séance du **Lundi 1^{er} juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....25 juin 2024

Nbre de conseillers en exercice : 25

Présents : 20 Procurations : 3 Excusé : 1 Absent : 1 Votants : 23

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, BREBION Benoit, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENO Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absents représentés : CREPIN Cédric, Conseiller ayant donné procuration à REMIGEREAU Elodie, Conseiller
GIRARDEAU Nadia, Adjoint ayant donné procuration à JADEAU Valérie, Adjoint
HERSANT Marie-Noëlle, Adjoint ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique, Adjoint

Absent excusé : GUIMBRETIERE Sylvain

Absent : VALTAT Karine

**32-2024 CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N° 1
AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU LOT 2 GROS ŒUVRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 pour la construction d'une médiathèque,

Vu le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au lot 02 « Gros œuvre »,

Monsieur le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la construction d'une médiathèque sur la commune de Saint Laurent-sur-Sèvre :

- le marché de travaux relatif au lot 02 « Gros œuvre » a été attribué à l'entreprise MAUDET pour un montant de 332 951,77 € HT. Une modification des prestations s'avère nécessaire et concerne la réalisation des fouilles supplémentaires, enlèvement de terre, béton de propreté coulé en fond de fouille (devis n° 2425-046).
- Il est ainsi proposé d'adopter l'avenant n° 1 qui aurait pour effet de porter le montant du marché à 339 736,15 € HT, soit une plus-value de 6 784,38 € HT et une variation d'environ 2,04 % par rapport au marché initial.

Conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique, il convient d'approuver l'avenant et de procéder à sa signature, après avoir fait état de son contenu.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver la modification du marché de travaux relatif au lot 2 « Gros œuvre » conclu avec l'entreprise MAUDET, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 339 736.15 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et notifier l'avenant n° 1 correspondant.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes sont engagées à l'article 21318 – Opération 802.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire

Eric COUDERC

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 07/07/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret
Date de signature : 06/07/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 12/07/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative